

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssef
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, Mme Filhol, M. Cranoly, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 18-01 du 7 mars 2024

DISPOSITIF BAFA/BAFD 2024 – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°18-2 du 17 février 2022 relative à l'évolution du dispositif BAFA – BAFAD,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants, habilités par l'État pour des formations brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) au titre de l'année 2024 :

- Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs (A.F.O.C.A.L.), 5, rue Monsieur, 75 007 PARIS,
- Association Touristique des Cheminots (A.T.C.), 9, rue du Château Landon, 75 010 PARIS,
- Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (A.R.O.E.V.E.N.), 12, rue Saint Yves, 75 014 PARIS,
- Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active en Île-de-France (C.E.M.E.A.), 65, rue des Cités, 93 300 AUBERVILLIERS,
- Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (C.F.A.G.), 42C, avenue Lingenfeld, 77 200 TORCY,
- Centre Protestant des Colonies de Vacances (C.P.C.V.), 7, rue du Château de la Chasse, 95 390 SAINT-PRIX,
- L'Association Fédération des Œuvres Laïques de Seine-Saint-Denis (F.O.L. 93), 119, rue Pierre Sénard, 93 000 BOBIGNY,



- Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.), 22, rue Oberkampf, 75 011 PARIS,
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.), 16, avenue Paul Eluard, 93 000 BOBIGNY,
- Institut de Formation d'Animateurs de Collectivité (I.F.A.C.), 53, rue du Révérend Père Christian GILBERT, 92 600 ASNIÈRES,
- Léo Lagrange Nord Île-de-France, 27, rue de l'Amiral Courbet, 80 000 AMIENS,
- Mouvement Rural Jeunesse Chrétienne, 2, rue de la Paix, 93 500 PANTIN,
- Office pour la Formation des Animateurs des Centres de Vacances et de Loisirs (O.F.A.C.), 37, rue Broca, 75 005 PARIS,
- Union des Fédérations des Pionniers de France, 19, rue Marie-Madeleine le Pichon, 93 430 VILLETANEUSE,
- Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A.), 21, rue de Stalingrad, 94 110 ARCUEIL,
- Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.), 1, Villa des Pyrénées, 75 020 PARIS ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.